

**RENCONTRE DE QUARTIER 5 :
BLAVET-EDEN-VERT
JEUDI 2 JUIN**



Conseil de Quartier
Blavet-Eden-Vert

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE:

Participants: Une trentaine d'habitants du quartier 5, M.Bouchard, Maire de Bagnols en Foret, accompagné de deux élus de l'équipe municipale (MM GIUSTI et VAROQUI-ROLLAND).

François MILLO, référent du quartier accueille et remercie les participants.
Il constate que le quorum est atteint,
Le secrétaire de séance est Eric MAFFRE (Eden Vert).

François MILLO rappelle les grandes lignes de la mise en place des quartiers, leur rôle et celui du référent. La définition et le règlement intérieur des quartiers sont disponibles sur le site [bagnolsenforet.fr/vie municipale/quartiers](http://bagnolsenforet.fr/vie_municipale/quartiers). Le compte rendu de cette réunion y sera également.

1- COLLECTE DES DECHETS :

Quatre points principaux ressortent de la discussion entre les habitants du quartier:

- **La collecte des déchets issus des chemins privés** : en fonction de l'état des chemins, de la présence d'aire de retournement et de l'autorisation de passage donnée (ou pas) par les riverains, les camions-bennes empruntent ces chemins (ou pas). Dans certains cas, la collecte ne se fait qu'au tout début du chemin, avec bien souvent des problèmes de propreté.
- **La fréquence des ramassages**, qui est récemment passée de 2/semaine à une seule. Les participants jugent qu'en été cette fréquence est insuffisante. M.Bouchard précise que la décision appartient à la communauté de communes, qu'elle concerne l'ensemble du territoire de la communauté mais que cette fréquence sera probablement suffisante lorsque les modalités de tri seront en place.
- **Les dépôts « sauvages »**: M.Bouchard indique que 6 appareils photos automatiques ont été acquis par la mairie et sont à disposition pour dissuader ce genre de comportement. Rappel : chacun est responsable de ses déchets jusqu'à leur enlèvement;
- **L'aménagement de protections pour les conteneurs** (souvent malmenés par les sangliers ou autres) est possible. Une demande doit être faite par les usagers, directement à la mairie.

Evolution des dispositions concernant le tri:

M.Bouchard rappelle que la mairie a opté pour la redevance incitative, sur la base du nombre de levées et non sur le poids (difficile sur le territoire de la commune car le camion correspondant doit être sur un sol horizontal, peu fréquent à Bagnols en Forêt). Une étude sur les conteneurs nécessaires sera réalisée fin 2022 pour une mise en place 2023. L'installation d'un composteur partagé est possible sur demande auprès de la mairie.

Autres informations sur le site bagnolsenforet.fr/environnement.

2 - ENVIRONNEMENT ET FREQUENTATION TOURISTIQUE

Discussion entre les participants : La fréquentation touristique et sportive du massif Blavet-Castel Diaou est en augmentation et cette évolution devrait se renforcer dans les années à venir. Les habitants s'inquiètent de l'impact sur la tranquillité de leur quartier, comme sur la flore et la faune. Un tourisme vert respectueux de la nature et des habitants leur paraît possible mais « pas à pas » en surveillant le niveau de fréquentation comme les excès et les mauvais comportements qui accompagnent inévitablement cette augmentation de fréquentation. Pour les participants la clientèle ciblée doit impérativement respecter l'environnement. Ils jugent par ailleurs que les retombées économiques pour le village ne sont pas évidentes.

M. Bouchard rappelle que globalement, il s'agit de donner à Bagnols en Forêt une « identité nature », de façon à augmenter son attractivité et distinguer la commune de ses voisines qui ont d'autres options de développement. La mairie ne souhaite pas le tourisme de masse, mais cible une clientèle sensible au respect de l'environnement. Ce développement se place dans le cadre de l'opération « grand site » qui concerne l'Estérel et qui est géré par le SIPME (Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel) duquel relève aussi la création des 4 parkings sur la zone Blavet (Table d'orientation, col, gorges et bord de route du Muy). L'aire envisagée au chemin de Bargemon (au niveau du gazoduc) est un simple « point d'information » qui, étant en zone N au PLU, devrait accueillir quelques véhicules seulement mais aucune infrastructure (pas de goudronnage ni empiérement, pas de construction...).

Les participants comprennent l'orientation « tourisme vert » voulu par la mairie, et l'acceptent avec prudence. Mais ils demandent instamment que cette évolution soit clairement accompagnée et encadrée, en particulier sur quatre points:

- **L'équilibre entre la fréquentation et les infrastructures:** par exemple, quatre parkings sont prévus sur la zone du Blavet, il convient que ces parkings ne puissent pas accueillir les campings car, et que les véhicules ne puissent pas se garer ailleurs. Autre exemple : la circulation des véhicules et des bus dans cette zone et sur le chemin de Bargemon demande à être réglé en ce qui concerne la vitesse, le stationnement sauvage et le stationnement des bus.
- **Le niveau de la fréquentation:** Il est important de connaître l'évolution de la fréquentation pour pouvoir canaliser les visiteurs. Un système de mesure fiable du nombre de visiteurs est demandé.
- **L'évaluation de l'état du massif:** Une évaluation régulière de l'état physique du massif, de la faune et de la flore est indispensable, comme la définition d'un seuil d'alerte.
- **Les retombées économiques pour le village:** Afin de lever les doutes à ce sujet, les participants demandent la mise en place d'une évaluation annuelle chiffrée des retombées économiques.

Les habitants du quartier 5 demandent à être informé régulièrement sur ces quatre points.

Remarque : une commission d'habitants pourrait être mise en place pour suivre les indicateurs mis en place.

3 - RISQUE INCENDIE

Discussion : Le quartier est exposé au vent d'ouest et une ligne électrique empêche en partie l'intervention des Canadairs. Il y a quelques années, un projet de piste DFCI sur le massif, a été envisagé mais n'a pas abouti. Les bornes incendie sont régulièrement vérifiées, on noterait sur l'une d'entre elles un débit insuffisant. Les participants s'inquiètent de la proportion de résineux, (très sensibles aux incendies) qui est importante au sud ouest, dans la zone Blavet-Bayonne.

M.Bouchard précise qu'il n'y a pas pour le moment de projet de piste DFCI sur le massif. Un débroussaillage a été réalisé sur la route du Muy et à l'ouest du quartier. Des panneaux d'information et de sensibilisation au risque d'incendie seront posés.

4 - ZONE AGRICOLE PROTEGEE ET PLU

Points reportés à la prochaine rencontre.

5 - NOMS DES VOIES ET SERVICES DE LA POSTE

M.Bouchard indique que la mise en place d'une nomenclature des impasses privées est en cours, les habitants concernés seront très prochainement sollicités, en particulier pour qu'ils donnent l'emplacement exact ou doivent être apposés les numéros. Dans cette évolution, l'adresse actuelle de chacun ne change pas, il convient de la conserver. Il y a simplement ajout d'un complément d'adresse.

Il est signalé qu'il y a deux « impasse des Muriers »

La séance est levée,

Eric MAFFRE,
Secrétaire de séance



François MILLO
Référent du quartier 5



René BOUCHARD,
Maire de Bagnols en Forêt

